

Taxe d'accise—Loi

forte. La taxe passe de 8 à 9 p. 100, avec un plafond de \$30 contre \$23 jusqu'ici. Contrairement à ce qu'a déclaré le député de Mississauga-Sud, la plupart des mes électeurs doivent de temps à autre prendre l'avion. Dans de nombreuses localités que je représente, il n'y a pas de routes ni d'accès aux services de traversiers l'hiver. Les habitants de ces localités doivent donc prendre l'avion. Cette taxe vise davantage les personnes qui doivent prendre l'avion que celles qui partent pour le plaisir.

A ce sujet, il est intéressant de noter que la taxe de départ international passe de \$12.50 à \$15. L'important groupe de pression, celui du tourisme national, a réussi à convaincre le nouveau gouvernement conservateur. Il lui a dit de ne pas augmenter de façon considérable la taxe internationale de crainte de faire fuir les touristes. Au Canada même, aucune disposition spéciale n'est prévue à l'égard des personnes qui doivent prendre l'avion à des fins médicales ou dentaires, pour le travail, pour les affaires ou autres. Elles finissent par devoir payer une taxe beaucoup plus forte et, encore une fois, il s'agit d'une taxe régressive.

Selon le nouveau ministre des Finances, cette mesure va coûter 34 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986 et 50 millions pendant les deux années suivantes. Encore une fois, c'est de l'argent prélevé dans une énorme mesure auprès des personnes les moins fortunées.

Le coût total de ces mesures, sans tenir compte des données qui n'ont pas encore été produites par le gouvernement quant à la suppression de la taxe de vente sur les carburants agricoles, sera de 3.1 milliards de dollars. Le député de Kamloops-Shuswap a signalé que l'on aurait pu trouver cet argent dans divers autres secteurs de l'économie canadienne. Bien entendu, le plus visible, c'est la somme de 18 milliards qui est accordée directement aux grandes sociétés. Comme mon ami l'a signalé, le président de la Banque de Montréal a déclaré que le secteur des grandes entreprises profite de nombreux crédits d'impôt et d'échappatoires fiscales. Il en est inondé; il ne peut même pas tous les absorber, tellement ces avantages sont nombreux.

Permettez-moi de parler de l'évolution du régime fiscal au Canada depuis quelques années sous les gouvernements conservateurs et libéraux. Une infirmière célibataire paiera en moyenne environ \$5800 d'impôt sur le revenu cette année sur un salaire de \$25,000, à un taux d'imposition de 23 p. 100. Un agent de police de première classe, sans personne à charge, versera en impôts environ 25 p. 100 de son revenu de \$32,000. Le taux d'imposition d'un professeur célibataire dans une école secondaire sera en moyenne d'environ 26 p. 100 sur un salaire de \$33,000.

Par contre, considérons les sociétés les plus importantes et prospères au Canada qui paient les taux d'imposition les plus bas. En 1982, la TransCanada Pipelines Limited, société dont les biens sont évalués à 4.7 milliards et les bénéficiaires avant impôts à 182 millions, était assujettie à un taux de 7 p. 100. La Husky Oil Ltd., dont les biens sont évalués à 561 millions et les bénéficiaires avant impôts à 22 millions de dollars, a été imposée effectivement à un taux de 5 p. 100. La Consolidated Bathurst Inc. dont les bénéficiaires avant impôts étaient de 79 millions, n'a acquitté aucun impôt en 1982. Elle a même réclamé un crédit de 3.6 millions à valoir sur ses futurs impôts.

Retournons quelques années en arrière et considérons comment notre régime fiscal s'est transformé, le fardeau se déplaçant des sociétés vers les Canadiens à revenu moyen ou inférieur. En 1954, le gouvernement fédéral percevait des particuliers 1.17 milliard en impôt, soit légèrement plus que le 1.05 milliard perçu des sociétés. Trente ans plus tard, cet écart s'est élargi sensiblement à l'avantage des sociétés. En 1982, Ottawa percevait 26 milliards en impôts sur le revenu des particuliers et 8 milliards seulement des sociétés. Cela signifie que les particuliers assumaient 76 p. 100 du fardeau fiscal par rapport à 24 p. 100 pour les sociétés.

Je voudrais vous donner un autre exemple pour vous montrer comment le régime fiscal a été radicalement bouleversé depuis 30 ans. Les sociétés payaient alors les trois quarts des impôts et les particuliers un quart, tandis que les particuliers acquittent maintenant plus de trois quarts des impôts et les sociétés un montant qui diminue constamment. La société Shell Canada offre un bon exemple. Quand on lit son rapport annuel, on a l'impression que cette colossale société pétrolière paie de très lourds impôts. Son rapport annuel de 1982 révélait qu'elle avait versé 152 millions en impôt sur des bénéficiaires avant impôts de 320 millions de dollars. Dans une note, on signale que le taux d'imposition de la société est de 50.4 p. 100, ce qui est très élevé, de quel que point de vue qu'on se place.

• (1200)

Une autre note plus loin transforme ce chiffre de 50.4 p. 100. Elle révèle que Shell a différé le paiement de 199 millions d'impôt cette année. Ce compte de 152 millions est donc annulé et Shell n'a aucun impôt à payer. De fait, la société a obtenu un crédit d'impôt de 47 millions de dollars. En définitive, nous sommes loin du taux d'imposition mentionné tout d'abord. Le report des impôts est une des principales méthodes grâce auxquelles le régime fiscal permet aux sociétés de réduire leur charge fiscale.

Nous devons donc maintenant revenir un moment aux déclarations que les conservateurs faisaient à la Chambre avant d'être élus. Nous devons obtenir des éclaircissements sur l'orientation de ce parti politique. Je voudrais citer nul autre que le député de Saint-Jean-Ouest. Le 16 février dernier, comme en fait foi le compte rendu à la page 1444, le député de Saint-Jean-Ouest, alors porte-parole du parti conservateur en matière de finances, déclarait ce qui suit au sujet de la mesure fiscale que les conservateurs devraient adopter plus tard ce jour-là:

Le ministre l'a qualifiée de taxe spéciale de relance. Il devrait maintenant parler d'une taxe spéciale de récession. Car il n'y a pas eu de relance. Et cette taxe spéciale de récession n'aidera pas à la relance... Quelle mesure du budget vise à favoriser la demande intérieure?... Il aurait favorisé la demande de biens de consommation s'il avait supprimé la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui entrera en vigueur en octobre. C'est une taxe régressive qui pèse très lourd sur les gens à faible revenu.

Quelle est la position des conservateurs à ce sujet? Le 4 septembre, la plupart des Canadiens qui se préoccupent des mesures fiscales pensaient, de bonne foi, que ce que les conservateurs avaient dit à la Chambre des communes et au cours de la campagne électorale deviendrait la réalité. Nous constatons maintenant que ce que les conservateurs disaient n'était que pure fantaisie. Quand viendront les prochaines élections, j'espère que les Canadiens s'en souviendront. Ce qu'ils déclarent en campagne ne correspond en rien à leurs intentions.